

Vos activités d'été 2018



Toutes les activités en illimitées.

Au moment de votre réservation d'hébergement demandez votre carte ENFANT ROI ou DETENTE + du 30 juin au 2 septembre 2018

(liste des participants à l'opération à l'office de tourisme de La Clusaz)

CARTE ENFANT ROI 2018 :

Toutes les activités GRATUITES pour 1 enfant de - 12 ans (non révolus au 1er jour d'utilisation).

- Les activités illimitées
 - 1 menu enfant offert en contrepartie de 2 repas payés (dans les restaurants participants)
 - 1 boisson enfant offert en contrepartie de 2 boissons payées (dans les bars participants)
- (CONDITIONS : Pour un séjour d'une semaine minimum et pour 2 adultes et un enfant dans le même logement. 1 seule carte offerte par contrat de location).
Validité 8, 15 ou 22 jours.

CARTE DETENTE + 2018 :

Toutes les activités : Tarif préférentiel si vous réservez auprès de votre hébergeur :

- 3 jours : 33 € (uniquement en pré-vente pas de vente sur place).
- 8 jours : 51 € en pré-vente au lieu de 69 € vendue sur place.
- 15 jours : 94 € en pré-vente au lieu de 128 € vendue sur place.
- 22 jours : 136 € en pré-vente au lieu de 184 € vendue sur place.



CARTE 'DETENTE +' ou 'ENFANT ROI' 2018 :

La carte 'Détente+' et 'Enfant Roi' permettent d'accéder sans limite aux activités de loisirs suivantes :

- Remontées mécaniques de La Clusaz
- Luge d'été,
- Espace aquatique des Aravis (entrée pour la piscine)
- Patinoire (sauf jardin des glaces)
- Big Air bag (saut en bouée gonflable)
- Tennis (location des terrains seulement),
- Tir à l'arc (accès et prêt de matériel),
- Mini-golf et practice de golf des Confins,
- Base de loisirs du « Bélier Club » (tyrolienne, trampolines, châteaux gonflables, Hercule TP, Trophy kid, Bumper Boat...)
- Entrée gratuites aux plages aménagées de Talloires et d'Angon.
- Réductions sur les activités au bureau des guides : Randonnée, école d'escalade pour enfant, sortie VTT ½ journée

Carte nominative, numérotée et datée avec une validité de 8, 15 ou 22 jours. (Attention certaines offres et activités sont réglementées par des nécessités de taille ou poids, voir les conditions d'utilisation de chaque activité)

Pour commander vos bracelets :

- 1° Imprimez et complétez le bon de commande ci-dessous.
 - 2° Joindre votre règlement par chèque à l'ordre de 'SEML La Clusaz'
 - 3° Retourner le tout à votre hébergeur au minimum une semaine avant votre date d'arrivée (10 jours avec le week-end)
- Attention carte non modifiable et non remboursable sur place. Une copie de pièce d'identité pour la carte gratuite 'Enfant roi' (justificatif d'âge) voir les conditions générales détaillées ci-dessous ou sur www.laclusaz.com

BON DE COMMANDE PASS 2018: (détente+ ou Enfant Roi)

Votre hébergeur (particulier ou agence) :
 Nom du client : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : @mail :

Nom et prénom	1er jour d'utilisation	Dernier jour d'utilisation	Prix / pers.	Date de naissance pour 1 PASS Enfant ROI
1ère				
2ème				
3ème				
4ème				
5ème				
6ème				
7ème				
8ème				

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION 2018

•**Préambule** / L'utilisation d'un Pass Détente Plus implique la connaissance et l'acceptation sans réserve par la personne (ci-après dénommée le « Client » et/ou « L'utilisateur »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles.

•**Définitions** / La SEML La Clusaz - Société de Gestion des Activités Touristiques de La Clusaz, Société anonyme d'économie mixte au capital de 200 000,00 euros RCS ANNECY B 527 672 398 dont le siège social est 1 place de L'église - BP 6 Mairie de la Clusaz 74220 la Clusaz - N°Tel 0450326500 N°Fax 0450326501, se charge de la gestion des Pass Détente Plus (collecte des informations et des règlements). Le Client est la personne qui commande une ou plusieurs Pass Détente Plus. L'utilisateur est la personne détentrice d'un Pass Détente Plus à son propre nom. Le pass désigne le bracelet inviolable, nominatif, personnel et incessible permettant l'accès aux prestations décrites ci-dessous.

•**Conditions particulières** / Location terrains de tennis : Chaque joueur doit être porteur d'un Pass Détente Plus. Si seul un joueur est porteur d'un Pass, l'autre joueur doit régler la moitié restante du tarif de la location, basée sur le prix « Invité ». Activités de la base loisirs « Bélier Club », tyrolienne et Tir-à-l'arc : les tickets donnant accès à ces activités sont délivrés uniquement à l'unité. Les utilisateurs de Pass Détente Plus doivent réitérer leur demande de ticket pour chaque passage. Tir à l'arc : séance de 30 minutes uniquement.

•**Le pass détente Plus** / donne accès, pendant la durée de validité notée sur le support et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques, luge d'été, patinoire, base loisirs du Bélier, tennis (location des terrains), tir à l'arc, Big air bag, Espace aquatique (entrée piscine uniquement), Practice de golf, mini-golf des Confins, plages payantes d'Angon et de Talloires. Ainsi que les activités suivantes à tarifs réduits : Entrée fitness + Wellness de l'Espace aquatique au tarif de 9 € au lieu de 11 € (pas de réduction sur l'accès à 1 seul espace), Randonnée* journée adulte et enfant (4-12 ans) : 10 % de réduction, canyoning* découverte et grande descente (à partir de 13 ans) : à partir de 7 % de réduction, école d'escalade enfant* demi journée (de 8 à 12 ans): plus de 7 % de réduction, Via ferrata* de La Clusaz Yves Pollet-Villard (à partir de 13 ans et taille sup. À 1.40 m.) : 5 % de réduction, Sortie VTT* demi-journée adulte et enfant (6-16 ans): 10 % de réduction. *Activités encadrées par le Bureau des guides de La Clusaz. La liste des prestations proposées peut être amenée à évoluer : chaque Utilisateur du Pass est donc invité à consulter www.laclusaz.com pour se tenir informé de changements éventuels. L'utilisateur se conformera aux conditions et règlements du prestataire. L'utilisateur doit être porteur de son Pass durant l'utilisation des activités. Les Pass sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. L'utilisateur du Pass Détente Plus n'est pas prioritaire et doit se conformer aux règles d'utilisation de l'activité pratiquée. Le Pass fonctionne sur des prestations spécifiques aux individuels et non aux groupes (type club, associations...).

•**Tarifs du pass Détente Plus en prévente** / Tarifs Pass Détente Plus en pré-vente via les hébergeurs adhérents à l'Office du tourisme : PASS pré vendu, valable 3 jours : 33 € / Pass pré vendu, valable 8 jours : 51 € / PASS pré vendu, valable 15 jours : 94 € / Pass pré vendu, valable 22 jours : 136 €.

•**Tarifs Pass Détente Plus vendu sur place** / Pass vendu sur place, valable 8 jours : 69 € / Pass vendu sur place, valable 15 jours : 128 € / PASS vendu sur place, valable 22 jours : 184 €

•**Modalité d'achat du pass Détente Plus** / Pass en pré-vente (du 1er juillet au 3 septembre 2017). Le Client doit réserver son séjour auprès d'un hébergeur adhérent à La SEML La Clusaz au maximum 7 jours avant son arrivée. Le Client devra compléter le formulaire téléchargeable sur le site internet www.laclusaz.com et le retourner à son hébergeur au plus tard une semaine (minimum) avant le début du séjour avec le règlement. L'hébergeur établira les pass et les remettra au Client à son arrivée. **Pass en vente sur place (du 1er juillet au 3 septembre 2017). Lieux de vente : Office du tourisme. Le Pass ne pourra être établi avant son premier jour d'utilisation.

•**Durée de validité des Pass** / Les Pass Détente Plus sont valables au cours d'un délai mentionné expressément sur le pass.

•**Modalité de paiement du pass Détente Plus** / Les paiements sont effectués en devises euros : soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France (demander l'ordre à l'hébergeur); soit en espèces ; soit par carte bancaire (Visa, Europass, Master) ; soit en chèques vacances.

•**Les supports** / Bracelet inviolable et numéroté.

•**Contrôle des pass** / Le Client doit être porteur du Pass durant toute l'utilisation des activités. Le PASS doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les exploitants. Le bracelet doit être ajusté au poignet. Tout bracelet mal ajusté, incomplet, cassé, raturé ou illisible sera considéré comme invalide, et ne sera pas remplacé.

•**Cas de force majeure** / En cas d'intempéries ou de mauvaises conditions météorologiques qui entérineraient la fermeture totale ou partielle d'une des activités ou service, aucun dédommagement ne sera effectué. Seul un arrêt complet de la totalité des activités sur une durée de plus d'1 journée, peut donner lieu à un dédommagement délivré par La SEML La Clusaz : Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client : soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du Pass ; soit un avoir sur l'achat d'un PASS pour l'année suivante. La SEML La Clusaz n'est en aucun cas responsable des dommages occasionnés sur les activités.

•**Droit de rétractation** / La commande d'un ou plusieurs pass Détente Plus n'ouvre droit à aucun délai de rétractation, ces PASS devant être utilisés pendant une période déterminée.

•**Remboursement** / Dans le cas où les pass délivrés ne seraient pas utilisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

•**Réclamations** / Toute réclamation doit être transmise au Service accueil de l'Office du tourisme dans un délai de 15 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante : SEML La Clusaz - 161 Place de l'église - BP 7 - 74220 LA CLUS AZ ou par mail : infos@laclusaz.com

•**Non-respect des présentes conditions** / Le non-respect du caractère personnel du PASS Détente plus et/entraînera la résiliation du contrat et son annulation.

•**Protection des données à caractère personnel** / L'ensemble des informations qui sont demandées par La SEML La Clusaz pour la délivrance d'un PASS est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Pass ne pourra intervenir. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à La SEML La Clusaz. « Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SEML LA CLUS AZ – 161 Place de l'église – BP 7 – 74220 LA CLUS AZ. En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé ».

•**Traduction et loi applicable - règlement des litiges** / Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une des quelconques dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

* Selon les conditions énoncées dans la rubrique « Contrôle des pass »

** L'office de tourisme ne délivre aucun Pass en prévente.

Par la signature de la fiche d'inscription, le client reconnaît accepter les CGVU du Pass Détente Plus et Enfant Roi.

Date :

Signature du client :